

Stratégie de la mensuration officielle pour les années 2016 à 2019 et plan de mesures associé

Autor(en): **Sinniger, Markus**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): - **(2015)**

Heft 19

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-871570>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Stratégie de la mensuration officielle pour les années 2016 à 2019 et plan de mesures associé

La stratégie de la mensuration officielle (MO) est la base sur laquelle se fonde la MO pour remplir son rôle et poursuivre son développement de façon ciblée, au profit de l'ensemble de ses utilisateurs. Le modèle de données de la MO, la troisième dimension, la formation initiale et continue de même que la collaboration avec les partenaires de la MO sont au cœur de la stratégie pour les années 2016 à 2019.

La mensuration officielle (MO) garantit la disponibilité des géodonnées de référence qui lient les propriétaires fonciers. Ces géodonnées de référence sont en outre utilisées par les autorités de la Confédération, des cantons et des communes, par les milieux économiques et scientifiques, par les organisations à feux bleus et par des tiers pour acquérir des géoinformations, pour faciliter la prise de décisions ou pour servir d'assise à leurs propres jeux de données. Les données de la MO servent de base, désormais indispensable, au traitement de la quasi-totalité des questions politiques liées à la gestion de l'espace, dans les domaines notamment de l'énergie, de l'environnement, de l'aménagement du territoire ou de la sécurité.

La stratégie de la mensuration officielle est un rouage essentiel sans lequel la MO ne peut pas remplir son rôle. Celle pour les années 2016 à 2019 a été élaborée par un groupe de travail à la composition paritaire, comprenant des représentants de la Confédération et des cantons. Le groupe de travail a du reste concrétisé cette stratégie sous la forme d'un plan de mesures produit en même temps qu'elle. Il comporte près de cent mesures, formulées pour permettre la mise en œuvre concrète de la stratégie.

But de la stratégie

La mise en œuvre de la stratégie permet à la MO d'assumer pleinement son rôle au cours des quatre prochaines années. La stratégie fixe par ailleurs un cap pour la poursuite du développement de la MO, afin que le potentiel existant (tant en termes de développement que d'utilisation) puisse être exploité au mieux. Les doublons doivent en outre être évités et les synergies mises à profit grâce à une bonne coordination et à une collaboration constructive avec les autres services produisant des géodonnées. Le respect du calendrier de réalisation de la MO doit enfin permettre aux géodonnées de référence de la MO d'être mises à la disposition des utilisateurs en temps voulu et au niveau de qualité requis. Les conventions-programmes quadriennales conclues entre la Confédération et les cantons se fondent sur la stratégie.

Axes principaux de la stratégie pour les années 2016 à 2019

• *Modèle de données de la mensuration officielle*

Le modèle de données actuel MD.01-MO-CH doit être révisé d'ici à la fin de l'année 2019. Parmi les raisons ayant motivé cette décision, on citera ici l'expérience acquise

depuis 1993 avec le modèle de données existant (dont les forces et les faiblesses sont clairement identifiées), l'émergence de nouveaux besoins et les observations du groupe de réflexion «Dimension Cadastre»¹. Au cours d'une première étape, la Direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M), CadastreSuisse² et les cantons vont élaborer une proposition commune. L'occasion sera aussi mise à profit pour ouvrir un grand débat portant sur les exigences exprimées dans toute la Suisse en matière de contenu, de niveau de détail, de qualité, etc. de la MO.

• *Troisième dimension et mensuration officielle*

La hausse de la population suisse, conjuguée à la volonté simultanée de protéger les surfaces cultivables restantes, va conduire à une densification des constructions dans les zones à bâtir existantes et à une utilisation accrue du sous-sol. En outre, les formes de propriété complexes qui voient désormais le jour ne sont plus représentables avec la documentation bidimensionnelle actuelle de la propriété foncière. Aussi, si nous entendons gérer au mieux les ressources foncières limitées à notre disposition, il nous faut faire évoluer la mensuration officielle vers un cadastre tridimensionnel. La MO est directement concernée ici, au travers notamment de la propriété foncière qu'elle garantit³. La modélisation des données doit être entreprise dans le cadre de la révision précitée du modèle de données de la MO pour que les services offerts puissent prendre l'ampleur nécessaire.

• *Formation initiale et continue*

La MO souffre d'un manque de personnel qualifié à tous les niveaux. Dans dix ou vingt ans, on manquera en outre d'ingénieurs géomètres brevetés. Pour lutter contre cette perspective, la D+M, CadastreSuisse et les cantons doivent donc collaborer avec les associations professionnelles et les établissements d'enseignement concernés afin de promouvoir la relève professionnelle à tous les niveaux de formation.

¹ Le think tank «Dimension Cadastre» est un groupe d'experts institué en 2013 par la Direction fédérale des mensurations cadastrales.

² La Confédération des services cantonaux du cadastre CadastreSuisse joue un rôle central pour l'exécution des mesures du ressort des cantons. CadastreSuisse est en effet l'interlocutrice privilégiée de la Confédération, représentée ici par la Direction fédérale des mensurations cadastrales.

³ Dans le contexte du débat actuel portant sur l'utilisation du sous-sol (postulat 11.3229, K. Ricklin), les responsables des offices concernés (ARE, OFROU, OFEV, OFT, OFEN, OFJ, swisstopo, SG DDPS) ont mandaté swisstopo pour vérifier la nécessité d'agir en matière de documentation du sous-sol.

- *Coordination et collaboration avec les partenaires de la mensuration officielle*

Avec ses jeux de géodonnées de référence, la MO entretient des liens très étroits avec différents domaines voisins dont la mensuration nationale, le registre foncier, l'agriculture et la sylviculture, la protection de l'environnement, le développement territorial ou la statistique. Il s'agit donc de fixer des règles claires régissant les relations et la collaboration avec les divers intervenants concernés et délimitant les compétences de chacun. Les doublons doivent être évités par une détermination (entreprise en commun par la D+M, CadastreSuisse et les cantons) des objets à saisir ou à mettre à jour et des acteurs chargés de ces tâches.

Il est important de pouvoir proposer les services de la MO dans de bonnes conditions en pratique, d'utiliser d'éventuelles synergies et d'accroître la valeur de la MO. Il est indispensable pour cela que la D+M et les cantons connaissent bien les partenaires ainsi que la clientèle de la MO et qu'ils aient une idée précise de leurs besoins respectifs afin de pouvoir les coordonner le cas échéant.

- *Structure d'organisation de la mensuration officielle*

L'organisation actuelle de la MO comporte des aspects extrêmement positifs tels que son ancrage régional, le contact étroit entretenu avec les communes, la collaboration parfaitement rodée avec les acteurs du secteur privé ou un système d'annonces bien organisé. Face à eux, on trouve cependant les besoins clairement exprimés par la population et les milieux économiques qui veulent des offres et des services homogènes, efficaces et disponibles dans la Suisse entière, en rapport avec l'état actuel des possibilités techniques et aptes à couvrir des besoins dépassant le cadre purement local. Ces attentes sont très loin de pouvoir être satisfaites aujourd'hui. La D+M, CadastreSuisse et les cantons doivent donc évaluer dans quelle mesure la situation actuelle peut être améliorée en affinant la structure d'organisation, sans toutefois perdre les avantages précités.

- *Exécution de la mensuration officielle*

On entend par là son établissement, sa mise à jour, la gestion de ses données et enfin leur diffusion.

La couverture territoriale complète (= mensuration couvrant intégralement la Suisse) reste un objectif prioritaire, parce que les données de la MO constituent, et de loin, les géodonnées des cantons les plus importantes et les plus utilisées. Elles revêtent également une grande importance au niveau national et une signification croissante au niveau européen. C'est pourquoi il est indispensable qu'elles puissent être proposées sur l'intégralité du territoire national. Pour que l'objectif de la couverture territoriale com-

plète puisse être atteint, la mensuration doit être lancée avant 2019 dans toutes les zones encore non mesurées (représentant environ 10 % de la superficie du pays). La stratégie rappelle en outre aux cantons qu'ils sont tenus de procéder à la mise à jour permanente et périodique de la mensuration officielle en se conformant aux règles prescrites en la matière. Les cantons se doivent enfin de vérifier activement les travaux de mensuration et d'imposer la correction des lacunes qu'ils constatent.

Mise en œuvre

La stratégie a été signée au mois d'août 2015 par le Conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Le plan de mesures a été approuvé dans le même temps par Fridolin Wicki, directeur de l'Office fédéral de topographie swisstopo.

La mise en œuvre des mesures prévues est du ressort de la Direction fédérale des mensurations cadastrales, de CadastreSuisse ou des cantons, selon la tâche considérée et la répartition des rôles définie. Les ressources nécessaires à cette fin doivent être mises à disposition aussi bien au niveau de la Confédération qu'au sein des cantons. Si ce n'est pas le cas, la mise en œuvre de la stratégie s'en trouve menacée, ce dont résulteraient de sérieux inconvénients. Il suffit simplement de songer à la perte de valeur que subit l'œuvre cadastrale lorsque son établissement ou sa mise à jour présente des lacunes ou qu'elle souffre d'un défaut de maintenance, sans compter que la charge de travail requise pour rétablir l'équilibre s'accroît en proportion des déséquilibres engendrés. En outre, la mensuration officielle ne peut assurer son rôle de fondement du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) et de bon nombre d'applications SIG que si elle est d'une parfaite actualité et couvre intégralement le territoire. Et si les données sont d'une actualité insuffisante, la sécurité du droit et donc la protection de la propriété foncière en pâtissent. Signalons enfin que l'agriculture se fonde elle aussi sur des données actuelles de la mensuration officielle qui constituent des bases essentielles au calcul des paiements directs.

La stratégie de la MO pour les années 2016 à 2019 et le plan de mesures associé sont à la disposition de toute personne intéressée sur www.cadastre.ch → Services & publications → Publications.

Markus Sinniger

Direction fédérale des mensurations cadastrales
swisstopo, Wabern
markus.sinniger@swisstopo.ch